

"MON BUREAU PRÈS DE CHEZ MOI"



Une alternative au télétravail à domicile

ÉDITO



Guy Durand,
Président du Comité Régional
Action Logement Occitanie

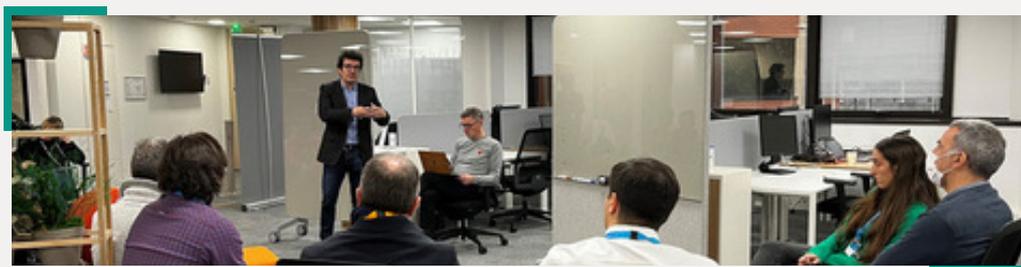
Après trois années de travaux avec les entreprises, les territoires et les partenaires sociaux, les premiers espaces de coworking vont voir le jour en 2023. L'alternative au télétravail à domicile proposée par Action Logement verra ainsi ses premières réalisations ouvrir à Gimont dans l'ancienne usine Comtesse du Barry et au cœur de Toulouse, à la Cité des chercheurs.

Cité des chercheurs,
Toulouse



DOSSIER

L'EXPÉRIMENTATION "LE BUREAU PRÈS DE CHEZ VOUS"



Pour éprouver le concept, Action Logement Occitanie a mis en place pendant trois mois, dans un espace éphémère reproduisant les conditions d'aménagement des futurs sites, une expérimentation afin de tester auprès de 39 salariés volontaires d' AKKODIS, CONTINENTAL et MILAN PRESSE, les impacts du coworking en termes d'organisation du travail et de management. Cette expérimentation, nommée « Le bureau près de chez vous », s'est déroulée en amont de l'ouverture des premiers sites prévue à Toulouse et à Gimont courant 2023.

Quels enseignements ?

Ce retour d'expérience s'est articulé autour de 3 publics et a permis de « mettre en exergue les avantages du coworking, les points de vigilance, les facteurs de réussite et les pistes de réflexion pour aller plus loin », souligne l'équipe de consultants accompagnant l'expérimentation. (Paul Boulanger-ikaia, Jean-Julien Urbain-EMA, Julien Falgayrat-Ergonova).

Les avantages du coworking pointés par les participants volontaires sont notamment une meilleure séparation vie personnelle/vie professionnelle, un maintien et un développement du lien social, des

temps de déplacement réduits, une organisation du travail plus efficace et « des interactions avec les salariés de mon entreprise et d'autres entreprises ».

Les managers soulignent les bénéfices d'un lieu « typé » bureau et d'un espace offrant de nouvelles opportunités « qui permettent l'innovation, de sortir du cadre, favorisant la créativité ».

Un point de vigilance : **renforcement de la confidentialité** dans un espace interentreprises, « il faut que je m'isole dès que je veux téléphoner ou faire une visio ».

Ces enseignements enrichiront le cahier des charges coconstruit avec les entreprises et les partenaires sociaux, qui porte les ambitions et les prérequis d'un concept s'inscrivant dans « un territoire résilient ».

Au-delà de l'amélioration de la qualité de vie au travail et du pouvoir d'achat des ménages, les objectifs poursuivis visent à une adaptation pérenne des organisations.

LES NOUVEAUX ENJEUX

- Remettre de l'équité face à une dimension inégale dans la pratique du télétravail à domicile
- Renforcer la marque employeur
- Adhérer à une démarche RSE...



LE CORPOWORKING KESAKO !

C'est un réseau de tiers lieux à destination des salariés du secteur privé éligibles au télétravail.

Son concept est de proposer des espaces de télétravail à proximité du domicile des salariés, connectés au territoire avec une haute qualité servicielle.

Le corpworking invente un modèle de travail au service du bien-être des salariés, de la performance économique, sociale et environnementale des entreprises sur des territoires dynamiques.



LA PAROLE À...

SABINE MINOT, DRH MILAN

Quelles ont été vos motivations pour participer à cette expérimentation ?

Le projet de redynamiser les territoires en proposant une alternative au télétravail à domicile et en favorisant les rencontres inter-entreprises nous a incités à participer à cette expérimentation.

Comment cela a-t-il été perçu par vos collaborateurs ?

Beaucoup de salariés ont manifesté leur intérêt pour le projet et l'expérimentation. Ils ont validé des conditions de travail plus favorables qu'au domicile en soulignant l'importance de la proximité avec leur lieu de résidence.

Quels sont les enseignements que vous reprenez ?

Tout d'abord, être acteur « au cœur du projet » avec les ergonomes a nourri notre réflexion sur les nouveaux modes d'organisation du travail. Concernant les participants de Milan, ils ont souligné les bénéfices d'interactions et de connivence développés avec les « autres habitants ». Pour transformer le test, il faudra que les salariés retrouvent dans les futurs sites les fonctionnalités inscrites au cahier des charges et non déployées dans ce format « laboratoire », notamment l'animation du collectif.

Action Logement Services - SAS au capital de 20.000.000 d'euros - Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris. Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232 - Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR. Crédits photos : AdobeStock.

CONTACTEZ-NOUS !

Anne COTI
06 83 46 18 84
anne.coti@actionlogement.fr

Plus d'infos



ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE